

Le 12 septembre 2022

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 12 septembre 2022 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et la conseillère et les conseillers: Tanya Garrick Rhicard, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Les conseillères Rose Lawlor et Laurie-Ann Foucrault

22-09-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard appuyé par le conseiller Robert Young et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

22-09-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 1^{er} août 2022, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible pour le public de soumettre des questions ou commentaire par écrit à l'hôtel de ville au 12, rue Maple, Stanbridge East, QC JOJ 2H0 ou par courriel à stanbridge@axion.ca

Des citoyens questionnent les membres du conseil.

- Déception face à l'autorisation de l'implantation d'une serre agricole industriel en zone blanche sur un site patrimonial à l'entrée du village.

22-09-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2022

Total des salaires : \$ 9 170.72

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5002*	Ministre des Finances du Québec	Prog. de qualification T.E.U./ frais inscription	121.00
5003*	Voir p.v.août		
5004	Avizo Experts-Conseils inc.	T.E.U. / juillet et août	3 213.55
5005	Axion		224.36
5006	Peter Beaucage	Gazons août	1 029.18

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5007	Bell Canada		564.48
5008*	BMR express	Clou / pont ch Blinn	126.45
5009	Canton de Bedford	Collectes août	7 310.02
5010*	Concassage Pelletier Inc.	38 t.m. de pierre	409.36
5011	Dépanneur chez Ben	S.I. essence	41.24
5012*	Excavation Giroux Inc.	Transport de pierre abrasif hiver	390.92
5013*	FNX .Innov inc.	River – Perry – Gage	10 575.12
5014	Hydro – Québec		3 619.62
5015	Gestim Inc.	Inspecteur-août	1 585.80
5016*	Motosport G.L. /9147-1770 QC inc.	Trimmer	769.77
5017*	Les Notaires Ménard & Paquette	Rue Michel res # 22-07- 05	1 334.49
5018*	VOX avocat(e)s Inc.	Dossier 0146-48-718 Res # 21-09-20	790.46
5019*	Premier Tech Aqua	T.E.U. hres travail	707.10
5020	Chauffage P. Gosselin Inc.		1 153.73
5021	R.I.G.M.R.B.M.	Mois de juillet et août	4 072.66
5022	Rona	Entr. hôtel de ville/ balise	100.43
5023	Réseau biblio	Biblio	35.18
5024	Enviro Connexions	Trait. Recyc. juillet et août	1 686.80
5025*	Seney Électrique Inc.	Rép. éclairage de rue	287.70
5026*	Tag Canada Inc.	Alum T.E.U.	2 128.19
5027*	Techno Contrôle 2000 inc.	Maint. extincteur	1 150.90
5028	Telus Mobilité		259.03
5029	Sanibert inc.	(2) Toilettes portatives	710.56
5030*	Eurovia Québec Construction inc.	Rés. # 22-09-08 River	111 485.90
5031*	Missisquoi County Plowing Association	Don-Rés # 22-09-15	150.00
5032*	Oasis Santé Mentale Granby et régions	Don- Rés #22-09-16	200.00

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN AOÛT

Dépôt du rapport de l'inspecteur, des permis émis en août 2022.

22-09-04

DÉROGATION MINEURE N° 22-01 – LOT 5 897 237-1, RUE OLD DUNHAM

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° 22-01 déposée par les propriétaires du 1, rue Old Dunham, Sylvain et Jonathan Dussault pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale en remplacement de la résidence actuelle, à 4,3m de la limite de propriété avant, au lieu du 6m prescrit par le Règlement de Zonage # 399-2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le lot a une faible profondeur;
- CONSIDÉRANT** la présence d'une bande de protection riveraine à l'arrière du lot limite la possibilité de reculer la résidence projetée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° 22-01 soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu unanimement:

- D'accepter la demande de dérogation mineure n°22-01 demandée pour le 1, rue Old Dunham, et autoriser une marge de recul avant de 4,3m pour la nouvelle résidence.

22-09-05

DÉROGATION MINEURE N° 22-02 – LOT 5 897 020- 7 CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 22-02 déposée par la propriétaire du 7, chemin Ridge, Monique Simard pour permettre la construction d'un abri d'auto à 4m de la ligne de propriété latérale, au lieu de 7,5m prescrit par le Règlement de Zonage # 399-2011;

CONSIDÉRANT QUE la configuration de la propriété ne permet pas la construction ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul projetée est plus grande que celle qui serait à respecter pour un bâtiment accessoire (garage détaché par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° 22-02 soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu unanimement :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n°22-02 demandée pour le 7, chemin Ridge, et autoriser un abri d'auto à 4m de la ligne de propriété latérale.

22-09-06

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ POUR ALIÉNATION - LOT 5 896 984

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Pierre Lefebvre pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner la totalité du lot 5 896 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, d'une superficie de 10,1 hectares, en faveur de Sylvain Paquette et Angela Gendreau;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du demandeur conservera une superficie de 71,19 hectares, sur laquelle elle continuera ses activités agricoles actuelles;

- CONSIDÉRANT QUE** la nature de la demande n'aura pas pour effet de limiter ou de cesser l'usage agricole actuellement en fonction sur cette partie de la propriété du demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** les acquéreurs utilisent déjà le lot visé par la demande à des fins de pacage pour leurs animaux de ferme;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur n'utilise pas le lot visé par la demande;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal et appuyé par le conseiller Robert Young et résolu d'appuyer la demande de Monsieur Jean-Pierre Lefebvre afin d'obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner la totalité du lot 5 896 984 en faveur des propriétaires voisins Sylvain Paquette et Angela Gendreau.

22-09-07

APPEL D'OFFRES N° 22-001 POUR LE POMPAGE ET LE TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Stanbridge East a fait un appel d'offres par invitation (Les Pompages West Brome inc. et Enviro 5 inc.) pour le pompage et le transport des boues, d'approximativement +-175 fosses septiques entre le 12 septembre 2022 et le 30 novembre 2022;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont fournis les soumissions suivantes;

Les Pompages West Brome inc.:

Prix forfaitaire 225.00\$ par fosse septique
Total (x175 fosses) = 45 271.41\$ taxes compris

Enviro 5 inc.:

Prix forfaitaire 257.75\$ par fosse septique
Total (x175 fosses) = 51 860.91\$ taxes compris

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil accepte la soumission la plus basse conforme, faite par Les Pompages West Brome inc. au montant de 225.00\$, plus les taxes, par fosse septique, conditionnellement à la réception d'une preuve du lieu de disposition des boues amassées sur le territoire de la municipalité.
- d'autoriser le maire, Greg Vaughan, et la directrice générale, Nicole Blinn, à signer un contrat avec Les Pompages West Brome, pour et au nom de la municipalité, pour le pompage et le transport des boues de fosses septiques.

22-09-08

RECOMMANDATION DE PAIEMENT #01 ET ACCEPTATION PROVISOIRE-RÉFECTION DE LA RUE RIVER 2200007

CONSIDÉRANT la recommandation des consultants FNX Innov. en date du 6 septembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu :

- Que le conseil accepte la recommandation de paiements #01 pour les travaux de réfection de la rue River, jusqu'au 24 août 2022;

- Que ce conseil autorise la directrice générale, Nicole Blinn, à signer, suite à la visite d'acceptation provisoire des travaux le 24 août 2022, le document relatif à l'acceptation provisoire des ouvrages;
- Que le conseil autorise le paiement à l'entrepreneur générale « **Eurovia Québec construction inc.** » un montant de **111 485.91\$** incluant les taxes, et ce, pour le total du décompte présenté à cette date.

22-09-09

RECOMMANDATION DE PAIEMENTS #02 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE-RÉFECTION CHEMIN GAGE (TRAVAUX 2021) 2100231

CONSIDÉRANT la recommandation des consultants FNX Innov. en date du 28 août 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- Que le conseil accepte la recommandation de paiements #02 pour les travaux de pavages réalisés sur le chemin Gage, jusqu'au 30 septembre 2021;
- Que ce conseil autorise la directrice générale, Nicole Blinn, à signer, suite à la visite d'acceptation définitive des travaux le 24 août 2022, le document relatif à l'acceptation provisoire des ouvrages;
- Que le conseil autorise le paiement à l'entrepreneur générale « **Pavage Maska inc.** » un montant de **15 211.96\$** incluant les taxes, et ce, pour le total du décompte présenté à cette date.

22-09-10

RECOMMANDATION DE PAIEMENTS #02 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE- TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU CHEMIN PERRY F20 00026 (TRAVAUX 2021)

CONSIDÉRANT la recommandation des consultants FNX Innov. en date du 7 septembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu :

- Que le conseil accepte la recommandation de paiements #02 pour les travaux de rechargement granulaire du chemin Perry, jusqu'au 5 août 2021;
- Que ce conseil autorise la directrice générale, Nicole Blinn, à signer le document relatif à l'acceptation définitive des ouvrages;
- Que le conseil autorise le paiement à l'entrepreneur générale « **Gestimaction inc.** » un montant de **3 528.64\$** incluant les taxes, et ce, pour le total du décompte présenté à cette date.

22-09-11

FOURNITURE DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE

Il est proposé par la conseillère Tanya Rhicard Garrick, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'autoriser, la directrice générale, Nicole Blinn à procéder à la demande de gré à gré auprès de Mines Seleine Division de K+S Sel Windsor Ltée pour la fourniture de sel de déglçage pour la saison 2022-2023.

22-09-12

FOURNITURE DE PIERRE POUR MÉLANGE ABRASIF ROUTIER D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que la municipalité achète, de gré à gré, une quantité approximative de 250/TM de pierre (¼ clean) de Concassage Pelletier inc.

22-09-13

TRANSPORT DE PIERRE POUR ABRASIF ROUTIER D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que la municipalité engage, de gré à gré, les trois entrepreneurs de transport locaux (Excavation Giroux inc., Rhicard Excavation & Transport inc et St-Pierre) pour le transport de +-250 tonnes de pierre ¼ clean pour le mélange d'abrasif routier d'hiver.

22-09-14

TRAVAUX DE RÉFECTION TOITURE À LA CASERNE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le toit de la caserne des pompiers nécessite des réparations suite à des infiltrations d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le conseil accepte la soumission Budgétaire de Construction Marc Chevalier inc. en date du 8 août 2022.

22-09-15

ASSOCIATION DES LABOURS DU COMTÉ MISSISQUOI

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de faire un don de \$150.00 à l'Association des labours de Missisquoi pour le concours de labour qui aura lieu le 8 octobre 2022 à Stanbridge Station chez M John Dohmen.

22-09-16

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER -OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu que ce conseil verse une contribution de 200\$ à l'organisme afin de les appuyer dans leur mission d'offrir un service accessible et de qualité à les familles de la région.

CORRESPONDENCE

Fondation BMP : Lettre de remerciement dans le cadre de la campagne majeur de levée de fonds S'ÉLEVER

Réseau Biblio de la Montérégie : certification BilioQUALITÉ

MRC de Brome Missisquoi : résolution numéro 341-0822- Demande au Ministère des transports du Québec de travailler en collaboration avec toutes les municipalités du Québec concernant la dangerosité des routes et demande d'engagement du MTQ pour prévenir des décès sur ses routes.

22-09-17

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC TOUTES LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LA DANGÉROSITÉ DES ROUTES ET DEMANDE D'ENGAGEMENT DU MTQ POUR PRÉVENIR DES DÉCÈS SUR SES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la détermination de la limite de vitesse sur les routes numérotées sont de la compétence du ministère des Transports (ci-après nommé Ministère) ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies chez nos concitoyennes et concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité est traversée par les routes 202 et 237, sous la gestion du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE ces routes représentent une artère de circulation importante avec beaucoup de circulation rapide et constituent une barrière à la circulation sécuritaire des piétons;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère est un partenaire incontournable des municipalités et que ses actions devraient être en adéquation avec les besoins des communautés et la sécurité des personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la fluidité automobile sur les routes numérotées ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des concitoyennes et concitoyens demeurant dans les communautés traversées par ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux de sécurité routière sont régulièrement soulevés par les usagers partout au Québec autant pour les automobilistes, les piétons, que les cyclistes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres villes, municipalités ou MRC du Québec (ci-après nommées municipalités) ont adopté des résolutions demandant un apaisement de la vitesse sur les routes numérotées, sans résultat, comme en témoigne la lettre d'opinion parue dans La Presse le 26 mai 2022 signée par 10 maires et mairesses et les nombreux reportages médiatiques sur le sujet (Téléjournal le 31 mai 2022, article La Presse 1er juin 2022, TVA Estrie le 3 juin 2022);

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaite joindre sa voix à celles des nombreuses municipalités dénonçant les obstacles majeurs qui ralentissent les actions visant la sécurisation des routes sous la gestion du Ministère qui traversent nos milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a urgence d'agir afin de prévenir des décès et des collisions graves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu :

- D'appuyer la démarche entreprise par Piétons Québec.
- Que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de travailler proactivement en collaboration avec toutes les municipalités du Québec concernées par cette problématique et à agir pour prévenir des tragédies sur les routes sous sa gestion.
- Que la Municipalité invite le ministère des Transports du Québec à adopter l'approche vision zéro blessé grave et mortel, un engagement se retrouvant dans la Politique de mobilité durable - 2030 du gouvernement du Québec.

- Que la Municipalité presse le ministère des Transports du Québec à faire preuve de proactivité et de prévisibilité en se dotant d'un plan d'action, ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires, pour répondre aux demandes de municipalités visant à sécuriser les routes du réseau supérieur se situant à l'intérieur des périmètres urbains.
- Que la Municipalité invite le ministère des Transports du Québec à décentraliser la gestion de certaines routes sous sa responsabilité, accompagné du soutien financier nécessaire, en s'entendant avec les municipalités du Québec concernées qui disposent des ressources humaines et techniques pour le faire.
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise:
 - à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités sous forme de demande d'appui ;
 - à l'adresse courriel resolution@pietons.quebec pour compilation et dépôt officiel au ministre des Transports ;
 - à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel.

22-09-18

ENLÈVEMENT DES BANC ET POUBELLE PUBLIQUE- 5, RUE RIVER

CONSIDÉRANT la demande reçue par courriel, en date du 23 août, des propriétaires du 5, rue River de faire retirer de leur propriété les deux bancs et la poubelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le conseil enlève les deux bancs et la poubelle. Le conseiller Marcus Flynn avise le conseil que Monsieur Peter Beaucage les enlèvera pour des frais nominaux. Il est convenu de les retirer après le Festival de la Tarte aux Pommes, soit après le 18 septembre.

Nouveaux bancs et poubelles, et emplacement, suivi budget 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 52.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire